



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 07751

Numéro SIREN : 792 450 850

Nom ou dénomination : CAP ING

Ce dépôt a été enregistré le 23/04/2015 sous le numéro de dépôt 37164



1503720801

DATE DEPOT : 2015-04-23

NUMERO DE DEPOT : 2015R037164

N° GESTION : 2013B07751

N° SIREN : 792450850

DENOMINATION : CAP ING

ADRESSE : 8 rue de Tocqueville 75017 Paris

DATE D'ACTE : 2015/03/18

TYPE D'ACTE : DECISION DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE

NATURE D'ACTE : NOMINATION DE COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE ET S

133 077 51

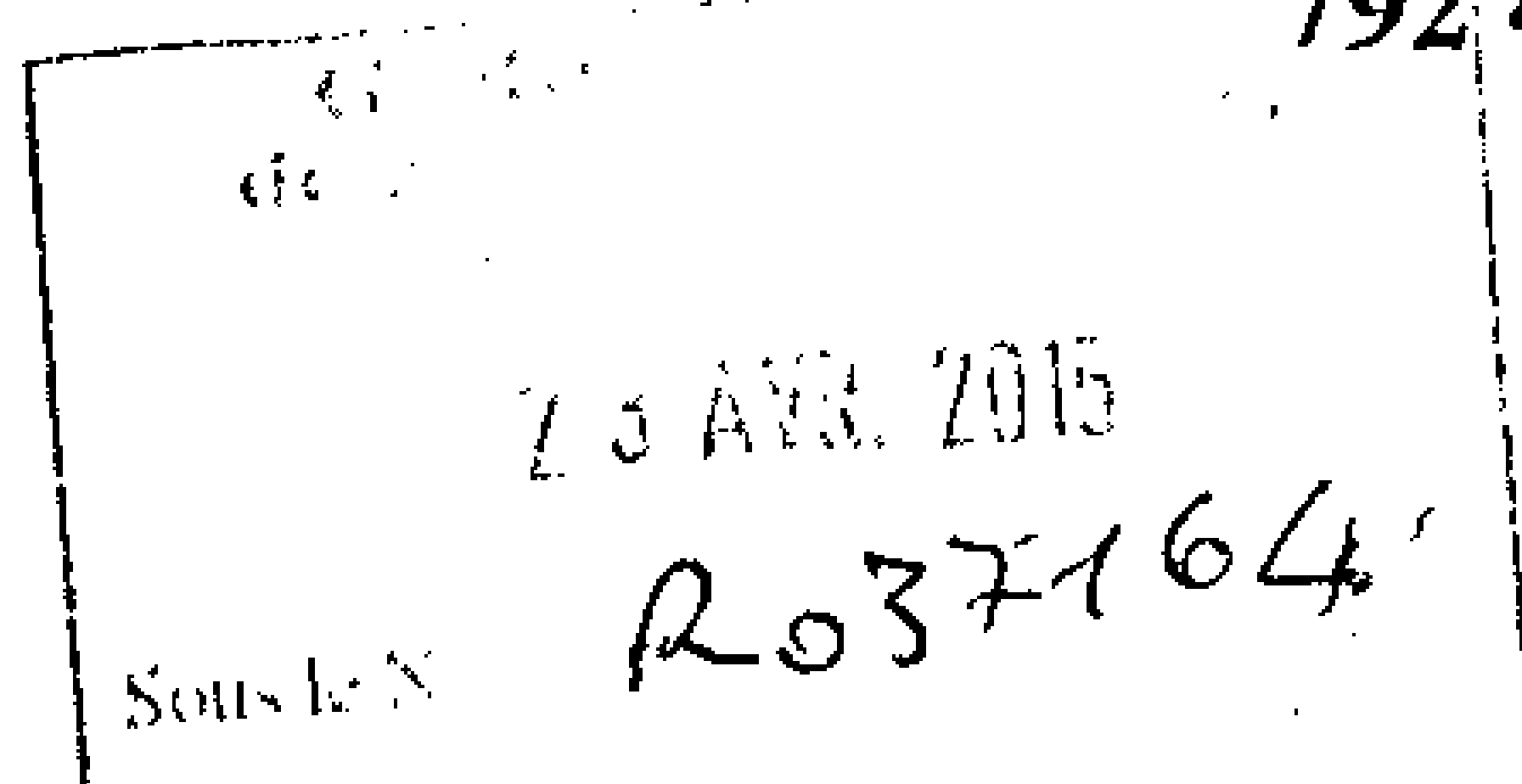
Di 18/03/15
oc

CAP ING

Société par actions simplifiée au capital de 16 000 euros

Siège social : 8, Rue de Tocqueville, 75017 PARIS

792 450 850 RCS PARIS



**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 18 MARS 2015**

L'an deux mille quinze,
Le dix huit mars,
A 9 heures,

Monsieur Bertrand DULLIN, associé unique de la société CAP ING,

Après avoir exposé que la Société contrôle désormais, au sens des II et III de l'article L. 233-16 du Code de commerce, une autre société, la société A2L CONSULTANTS, et qu'elle est donc tenue, en application des dispositions de l'alinéa 3 de l'article L. 227-9-1 du Code de commerce, de procéder à la désignation d'un Commissaire aux Comptes titulaire et d'un Commissaire aux Comptes suppléant,

A pris la décision suivante relative à la nomination d'un Commissaire aux Comptes titulaire et d'un Commissaire aux Comptes suppléant.

PREMIERE DECISION

L'associé unique, décide de nommer :

- Monsieur Julien BEYSSAC, domicilié 26 Rue de Romainville 75019 PARIS, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire
- la société EACF ET ASSOCIES représentée par Monsieur Philippe LE CUNFF, domiciliée 25, Avenue de l'Europe 92310 SEVRES, en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant

pour une période de six exercices, soit jusqu'à la décision de l'associé unique sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2020.

B.D.

Monsieur Julien BEYSSAC et EACF ET ASSOCIES ont fait savoir à l'avance qu'ils acceptaient le mandat qui viendrait à leur être confié et ont déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice dudit mandat.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.



Bertrand DULLIN